



Le Tribunal de l'enfance en difficulté de l'Ontario (français)

DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UNE ASSIGNATION À COMPARAÎTRE

Vous devez retourner le présent formulaire dûment rempli au Tribunal, soit par télécopieur, soit par courriel, conformément à la *Directive de pratique pour la délivrance d'une assignation à comparaître à un témoin*.

Selon les *Règles de procédure* du Tribunal, la demande de délivrance d'une assignation à comparaître doit être soumise au Tribunal au moins quinze (15) jours avant l'audience et doit être signifiée au témoin au moins dix (10) jours avant le jour de sa comparution.

Vous devez remplir un formulaire pour chacune des personnes pour lesquelles vous demandez la délivrance d'une assignation à comparaître.

Veillez préciser les éléments suivants :

N° de dossier _____ **Date(s) de l'audience** _____

Lieu où se tiendra l'audience : _____

Veillez indiquer le nom et les coordonnées de la personne qui demande l'assignation à comparaître.

Nom

N^{os} de téléphone (travail/ domicile)

--	--

Adresse

--

Témoin pour lequel une demande d'assignation à comparaître est effectuée :

Nom Titre

--

Adresse

--

